



L'an deux mille vingt et un le 25 du mois de février, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné Salle Saint Nicolas à Champenoux à 18 heures 30 après convocation légale du 17 février, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja - Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe
Mme FRANCOIS Valérie M. FAUCHEUR Dominique – Mme CLAUDE Claudyne – M. HENQUEL Patrick – M. NICOLAS Michel M. FEGER Serge -M. GUEZET Philippe – M. GRASSER Jean Claude – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard
M. THOMAS Claude - Mme CHERY Chantal -Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine M. MEVELLEC Mickaël - M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe - M. FRANCOIS Vincent - M. IEMETTI Jean Marc -M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck – M. HENCK Dominique - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – Mme JELEN Nelly - M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. VINCENT Yvon - M. CERUTTI Alain – Mme HUART Sonia -

Procurations : M. MICHEL Olivier à M. THOMAS Claude – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – M. ORY Denis à Mme CHERY Chantal –M. BARTHELEMY Philippe à M. RAKOTONDRAMANITRA Haja - M. LE GUERNIGOU Nicolas à M. CAPS Antony – M. POIREL Patrick à M. MOUGINET Dominique

Excusée : Mme MARANDE Carole

L'assemblée dénombrait : **47 votants**

Secrétaire de séance : Mme HUART Sonia

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 6

Excusés : 1

Votants : 47

Date d'affichage : 2/03/2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 47

Contre :

Abstentions :

CT/PR

06/02/2021

SCOLAIRE

Autorisation donnée au Président de signer la convention de mise à disposition du matériel informatique et numérique dans le cadre de la compétence scolaire

Vu le transfert de la compétence investissement scolaire des mairies et/ou syndicats scolaires à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2019

Vu l'article L.5211-5-III du code général des collectivités territoriales, stipulant que « le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert

Vu la compétence exercée précédemment par les mairies du secteur Sud qui incluait le volet investissement matériel informatique

Vu l'annexe 1 desdits statuts stipulant que le matériel informatique et numérique autre que celui listé dans ladite annexe est de compétence communautaire

Vu l'inventaire du matériel informatique transmis par l'éducation nationale

Vu l'axe 1 – programme 2 du projet de territoire qui prévoit d'entretenir et de développer le lien de proximité sur le territoire

Antony CAPS, vice-président en charge du scolaire, rappelle que la compétence scolaire est initialement exercée par les communes et que certaines d'entre elles l'ont transféré à des syndicats scolaires.

Afin de faciliter la restitution du matériel informatique à la Communauté de Communes qui exerce effectivement la compétence, il est proposé que les conventions de mise à disposition soit signées par les 3 parties prenantes (Communauté de communes, communes et syndicats scolaires) dans un seul et unique document.

Antony CAPS propose à l'assemblée d'autoriser le président à signer les conventions de mise à disposition du matériel informatique et numérique scolaire émanant des mairies et/ou syndicats scolaires (modèles ci-annexés) pour assurer la continuité du service sur son territoire.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le président à signer les conventions de mise à disposition du matériel informatique et numérique scolaire avec les mairies et/ou syndicats scolaires selon les modèles annexés.

le Président,
Claude THOMAS



The image shows a blue circular official seal of the 'Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné'. The seal features a central emblem with a building and a tree, surrounded by the text 'Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné' and a star. A handwritten signature in black ink is written over the seal, extending to the right.